



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 4334

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le souhait de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) de voir développer l'information et l'orientation sur les métiers. Elle propose d'ouvrir le dispositif actuel d'orientation professionnelle à l'ensemble des partenaires concernés (régions, compagnies consulaires, représentants des milieux professionnels, des services académiques et des universités, autres collectivités territoriales...), de régionaliser les services d'information, afin de tenir compte des marchés de l'emploi locaux, de généraliser, le plus tôt possible dans les parcours scolaires « l'éducation aux choix », et de systématiser les échanges entre les milieux professionnels et enseignants. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et sur les professions fait partie du droit à l'éducation. Une éducation à l'orientation est mise progressivement en place depuis la classe de cinquième des collèges jusqu'à la classe terminale des lycées. Elle comprend trois axes : connaissance du monde économique, social et des métiers qui le composent, connaissance des formations, représentation positive de soi. L'éducation à l'orientation concerne tous les membres de l'équipe éducative qui sont amenés à utiliser des méthodes diverses dont « l'éducation aux choix » n'est qu'un exemple. Les technologies de l'information et de la communication ouvrent un champ vaste de possibilités à la disposition des enseignants et des conseillers d'orientation-psychologues. Dans ce contexte, le chef d'établissement établit chaque année un programme d'actions soumis au conseil d'établissement. Ce programme implique des relations étroites avec les représentants du monde professionnel et s'inscrit dans le plan régional pour la mise en oeuvre d'une politique d'information et d'orientation. La chambre de commerce et d'industrie de Paris pourrait se rapprocher du rectorat afin d'organiser les interventions des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4334

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3381

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4786